



3110000 Commission paritaire des grandes entreprises de vente au détail

Prime unique	1
Prime annuelle / Titres repas/ Assurance groupe.....	1
Prime de fin d'année	2
Titres repas	2
Eco-chèques	2
Pension complémentaire	2
Prime ou compensations supplémentaires et autres pour le travail de nuit pour des activités de e-commerce	2
Intervention coût garde d'enfant	3
Remboursement des frais de transport des travailleurs	3
Indemnité de vélo	3

*Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>.*

Prime unique

CCT du 4 septembre 2017 (142.003)

Octroi d'une prime unique en exécution de l'accord sectoriel 2017 – 2018

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Prime annuelle / Titres repas/ Assurance groupe

CCT du 3 juillet 2017 (140.984)

Accord sectoriel pour 2017 – 2018

Point A point 3 et point N.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2019.

CCT du 4 septembre 2017 (142.001)

Octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel 2005 – 2006

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

CCT du 4 septembre 2017 (142.002)

Octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel 2015 – 2016

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.



Prime de fin d'année

CCT du 30 juin 2005 (75.634)

Relative à la prime de fin d'année

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2005 pour une durée indéterminée.

Titres repas

CCT du 4 septembre 2017 (142.002)

Octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel 2015 – 2016

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

Eco-chèques

CCT du 3 juillet 2017 (140.984)

Accord sectoriel pour 2017 – 2018

Point A point 2 et point N.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2019.

CCT du 4 septembre 2017 (142.262)

Eco-chèques

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

Pension complémentaire

CCT du 4 septembre 2017 (142.002)

Octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel 2015 – 2016

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

Prime ou compensations supplémentaires et autres pour le travail de nuit pour des activités de e-commerce

CCT du 14 janvier 2016 (131.110)

Introduction de travail de nuit pour des activités e-commerce

Art.1,8 et 12.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée.



Intervention coût garde d'enfant

CCT du 3 juillet 2017 (140.984)
Accord sectoriel pour 2017 – 2018

Point F point 2 et point N.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2019.

CCT du 27 mars 2018 (145.859)
Emploi et la formation des groupes à risque

Art 1, 4, 6 et 10.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.

Remboursement des frais de transport des travailleurs

CCT du 19 février 2014 (122.060)
Remboursement des frais de transport des travailleurs

Tous les articles + annexes.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée.

Indemnité de vélo

CCT du 19 février 2014 (122.060)
Remboursement des frais de transport des travailleurs

Art. 1, 10, 20 et 21.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée.